

AVIS**ENGAGEMENT D'UN ANIMATEUR POUR LA MAISON DES SENIORS
(ECHELLE D4) CONTRACTUEL APE (M/F) A MI-TEMPS ET
CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT.**

Le Collège communal de la Ville de NEUFCHATEAU procédera prochainement à l'engagement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'un animateur (m/f) (échelle D4) contractuel APE à mi-temps à durée indéterminée pour la Maison Communautaire des Seniors.

PROFIL DE FONCTION**Finalités**

Valoriser et promouvoir les aînés de l'entité, favoriser leur bien-être, rompre leur solitude et/ou leur isolement social, privilégier les relations intergénérationnelles et interculturelles.

Missions principales

L'animateur de la Maison Communautaire des Seniors sera notamment chargé de développer une relation de proximité avec les aînés, d'animer un espace communautaire des Seniors à destination des personnes âgées de l'entité, d'améliorer leur mobilité.

Il proposera une politique cohérente des aînés tenant compte des enjeux liés au vieillissement de la population.

Il assurera aussi la gestion administrative des projets et dossiers en cours mais également la gestion financière du fonctionnement de la Maison communautaire des Seniors.

Compétences principales**Savoirs-être**

- être à l'écoute des besoins et des attentes des aînés
- être une personne repère et de confiance sur la commune pour les aînés
- être polyvalent et avoir une capacité d'adaptation
- avoir une capacité d'écoute, d'analyse et de prise de recul
- faire preuve d'organisation, de créativité et de dynamisme, d'autonomie et de disponibilité
- avoir le sens des responsabilités, une facilité de communication avec les aînés

Savoirs-faire

- maîtriser les techniques d'animation,
- avoir une connaissance des besoins des aînés
- capacité à gérer un groupe et de s'adapter aux différents publics et situations
- savoir gérer le suivi administratif des dossiers et avoir de la rigueur administrative
- organiser une concertation suffisante entre les deux animateur(trice)s de la Maison communautaire des Seniors

Conditions générales et particulières d'admission.

- être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers;

- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins ;
- être titulaire d'un permis de conduire catégorie B ;
- être porteur du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (technique de qualification) : Agent d'éducation ou éducateur A2 ou Animateur ;

Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.

- être obligatoirement en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'entrée en service ;
- satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins) ;
- satisfaire à un examen médical d'embauche dans le mois de la date d'entrée en service (condition résolutoire) ;
- réussir un examen de recrutement ;

Posséder une expérience dans le secteur des personnes âgées constitue un atout.

Emploi.

Emploi à mi-temps 19h/semaine.

Taux barémique de départ (taux annuel brut indexé août 2021 à mi-temps) :

- échelle D4 : Min. 13.076,96 € - Max. 19.937,03 €

Examens.

Le programme des épreuves de l'examen ainsi que les règles de notation sont fixés comme suit:

- 1) Une épreuve écrite générale en français consistant en la vérification des capacités de compréhension, d'analyse, de rédaction, d'orthographe, de structuration de la pensée et de réflexion personnelle.
- 2) Une épreuve écrite spécifique consistant en la mise en oeuvre de projets d'animation et de gestion.
- 3) Une épreuve orale d'aptitude professionnelle avec mise en situation permettant d'évaluer les connaissances pratiques et de vérifier la motivation du (de la) candidat(e).

Chaque épreuve est éliminatoire.

Les conditions de réussite sont établies comme suit :

- a) avoir obtenu 50% sur la partie écrite générale
- b) avoir obtenu 50% sur la partie écrite spécifique
- c) avoir obtenu 50% sur la partie orale
- d) avoir obtenu 60% sur l'ensemble des trois parties.

DATES D'EXAMENS

- 1) épreuve écrite générale en français: le mercredi 29 septembre 2021 à 9h00
- 2) épreuve écrite spécifique : le mercredi 29 septembre 2021 à 9h00
- 3) épreuve orale générale : le mardi 5 octobre 2021 à 14h00.

Candidatures.

La lettre de motivation, **COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE**, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae
- le cas échéant, le cas échéant, autorisation de travail,
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité modèle 2 datant de moins de trois mois
- copie du diplôme requis
- copie du permis de conduire

sera adressée **UNIQUEMENT** par lettre recommandée ou déposée en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021** avant 11 heures au plus tard au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1, 6840 NEUFCHATEAU. Une copie de l'acte de naissance, un certificat de milice (candidat masculin) et un passeport APE sera(ont) sollicité(s) auprès du candidat retenu.

Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Neufchâteau, le 27/08/2021.

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

La Directrice Générale ff

D. FLUZIN



La Bourgmestre,

M. MONS delle ROCHE